

# L'évaluation des membres 2023

## ÉVALUER LA PARTICIPATION

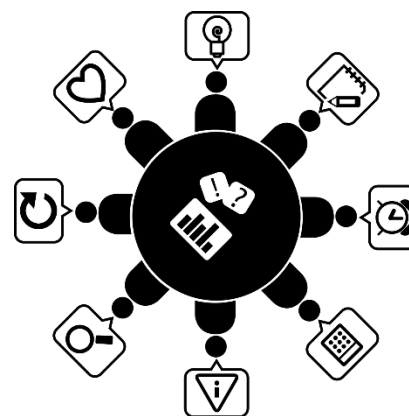


Ce que nous appelons « l'évaluation des membres » est en bonne partie l'évaluation de la participation d'un membre, car il n'est pas question d'évaluer le membre en tant que personne (*vous l'aviez deviné*). Le mécanisme d'évaluation, dont nous nous sommes dotés en assemblée générale, vise à s'assurer que chaque membre prend sa part de responsabilité dans le fonctionnement de la CHCE.

C'est aussi un moyen de nous assurer, collectivement, que personne ne sera exclu comme membre sur de fausses perceptions ou sur des jugements arbitraires. C'est une façon objective de vérifier la participation de chaque membre, mais aussi d'informer la direction de l'état de santé de chaque maison.

D'ailleurs, le critère du savoir-être qui a été intégré dans l'auto-évaluation des membres provient d'une demande des membres. À la suite du sondage qui a été fait en 2018, le constat était que les maisons avaient peu de pouvoir sur la partie savoir-être puisque le contrat de membre n'en parlait

pas du tout. Ceci a changé depuis et le contrat de membre fait maintenant mention du critère savoir-être. Il était donc pertinent de l'aborder lors de l'évaluation annuelle des membres.



---

Veuillez vous référer à l'**aide-mémoire** afin de bien vous guider dans votre préparation à l'évaluation annuelle des membres.

---

**La Coopérative d'habitation des Cantons de l'Est a mis en place le processus d'évaluation annuelle des membres en fonction de la politique suivante :**

Pour conserver son statut, le membre devra :

- Avoir complété le formulaire d'auto-évaluation annuelle et l'avoir remis au comité de propriété.
- Avoir obtenu 80% et plus lors de l'addition de la section du savoir-faire et de l'implication.
- Ne pas avoir été évalué négativement par le comité de propriété

Procédure d'évaluation

L'évaluation se fera une fois par année entre les mois de décembre et février par les comités de propriété de la manière suivante.

Trois critères sont évalués et les résultats sont ensuite compilés lors de la rencontre d'évaluation.

Le critère du savoir-faire peut s'évaluer à l'aide de la compilation des présences au CP et de la liste des tâches attribuées et des tâches communes.

Le critère de l'implication est à compléter de façon personnelle et selon l'implication de chacun dans la dernière année.

## Critère 1 – Savoir-faire (Participation)

J'ai réalisé mes tâches et participé aux corvées ( <i>Entretien ménager des espaces communs, neige, gazon, gestion, trésorerie, sélection, rédaction, animation, plan d'entretien, etc.</i> )	MAX	Pointage
<p>Exemples:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• J'ai pelleté chaque fois que la neige est tombée. Je devais sortir le compost 4 fois cette année et je l'ai oublié une fois. J'enlèverais quelques points ici, selon ma vision des choses.</li> <li>• Dans ma maison, on fait deux (2) corvées par année. J'ai participé à une (1) corvée sur deux (2). J'enlèverais aussi des points, selon ma vision des choses.</li> <li>• Dans ma maison, je suis responsable de la sélection. Nous avons été chanceux, personne n'est déménagé donc ma tâche a été légère. Je mettrais tous les points.</li> <li>• Cependant, si j'étais gestionnaire et que j'ai manqué trois rencontres d'autogestion sur les 4, j'enlèverais plusieurs points.</li> <li>• L'important, c'est d'être capable de justifier, selon notre vision, notre pointage.</li> </ul>	45	
J'ai été présent. e aux réunions du comité de propriété ET à la rencontre d'évaluation.	MAX	Pointage
<p>Exemple : Dans ma maison, il y a eu cinq (5) réunions du comité de propriété. J'ai manqué une réunion parce que j'étais malade. <u>J'enlèverais donc des points, pour refléter la vérité</u>, même si mon absence était justifiée/motivée.</p> <p><b>N.B. Malgré que mon absence ait été justifiée, j'indique un pointage réel qui reflète la réalité et je compense en faisant d'autres tâches.</b></p>	45	
J'ai complété et signé l'auto-évaluation avant la rencontre.	MAX	Pointage
J'ai reçu la feuille, j'ai réfléchi, je me suis auto-évalué, j'ai rempli la feuille et j'ai signé. Je mets donc 10 points ici.	10	
<b>Total participation sur 100</b>	<b>100</b>	

*\*\*Dans certaines maisons, le fait de participer aux réunions du comité de propriété est plus important que les tâches, alors vous avez la possibilité de mettre plus de points au 2<sup>e</sup> critère et moins au 1<sup>er</sup>. Dans d'autres maisons, les tâches prennent toute l'importance et les réunions du comité de propriété sont moins ancrées dans les habitudes alors vous avez l'option d'équilibrer le pointage selon votre réalité de maison. L'important est de s'entendre sur le pointage en comité de propriété et de respecter le 10 point pour l'auto-évaluation.*

## Critère 2 – Savoir-être (interactions entre membres)

### Savoir-être

Mettre un X dans la case appropriée

Lors des interactions avec mes voisins, est-ce que ...	Souvent	À l'occasion	Rarement
J'ai été capable d'être à l'écoute des autres et j'ai fait preuve d'entraide, de respect et de bienveillance.			
J'ai respecté les décisions prises par le comité de propriété ainsi que les valeurs, les règlements et les politiques de la coop, dont le règlement d'immeuble.			
J'ai favorisé des relations harmonieuses et mes interventions ont été positives.			

Donc, en général, mon savoir-être se situe:			
---	--	--	--

Le but d'évaluer le savoir-être est d'améliorer le climat dans votre immeuble, d'ouvrir des dialogues bienveillants et de chercher des solutions en travaillant ensemble. Il est important de pouvoir avoir un temps et un espace pour discuter des interactions que vous avez entre membres, puisque vous passez quand même une partie de votre vie avec vos voisins. Il est possible que des discussions surviennent lorsque vous manifestez votre accord ou désaccord avec un résultat. C'est ce qui est souhaité, mais aussi, il est important que ça se passe dans le respect et l'écoute. Vous trouverez un aide-mémoire qui vous donnera des contacts pour des ressources disponibles si vous avez besoin d'accompagnement.

Il est aussi possible de faire des propositions à un membre si son attitude coopérative peut être améliorée. Il ne faut pas hésiter à proposer de revenir en cours d'année pour rediscuter des points qui seraient plus problématiques.

**Un CP pourrait ne pas être en accord avec l'auto-évaluation d'un membre sans nécessairement recommander une évaluation négative, si le comité de propriété considère que le membre peut améliorer cet aspect, après avoir eu une discussion avec ce dernier.**

Au bout du compte, ce qui est important, c'est de prendre le temps d'aborder les aspects qui sont plus problématiques, les soulever, proposer des solutions et surtout se donner la chance d'améliorer son attitude coopérative pendant l'année à venir.

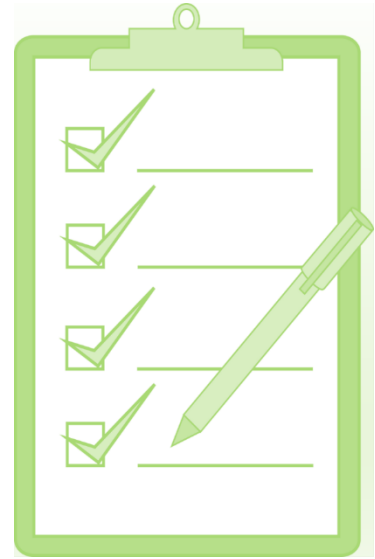
### ***Critère 3 – Implication dans la coopérative, en plus de la participation régulière***

#### **Implication (points bonus)**

<b>En plus de ma participation, je me suis impliqué dans la coopérative car...</b>	<b>MAX</b>	<b>Pointage</b>
J'étais présent.e à l'AGA (assemblée générale annuelle) et à l'AGE (assemblée générale extraordinaire)	2	_____
J'ai eu une ou des initiatives qui ont été utiles à la maison ou aux relations de bon voisinage. Si oui, lesquelles? _____	3	_____
J'ai participé à un ou des comités de la coopérative (Conseil d'administration, Comité Social, etc.). Si oui, lequel? _____	2	_____
J'ai participé à une ou des formations. Si oui, lesquelles? _____	1	_____
J'ai participé aux activités annuelles de la coopérative.	1	_____
Autres: _____ (ex: BBQ maison, comité nouveaux projets, etc.)	1	_____
<b>Total implication (maximum 10 points bonus)</b>		_____

- Le membre était présent à l'AGA et à l'AGE (on compte donc 2 points)
- Le membre a eu des initiatives qui ont été utiles à la maison (ex : organiser une livraison de panier de légumes, offrir du co-voiturage, partir un groupe de cuisine collective, etc.) (on compte des points selon les initiatives, pour un maximum de 3 points)

- Le membre a participé à un ou des comités de la coopérative (CA, Comité Social, Gros comité, comité d'entrevues du projet Ô, etc.) (on compte des points selon les initiatives, pour un maximum de 2 points)
- Le membre a participé à une ou des formations (formation sélection, formation offerte au colloque de la Fédé, formation des nouveaux gestionnaires, etc.) (on met un maximum d'un point ici)
- Le membre a participé à l'activité annuelle de la coopérative. (1 participation=1 point)
- Le membre s'est impliqué d'autres façons et il le décrit. (maximum 1 point)



## Compilation des résultats

**\*Ajoutez votre pointage total Savoir-faire et Implication\***

**\*\*Votre total peut dépasser 100 si vous avez des points bonus\*\***

**Votre résultat  
pour l'année**

En général, dans la dernière  
année, j'estime que j'ai fait  
preuve de "savoir-être"

Souvent à l'occasion Rarement

Les pointages des critères 1 et 3 sont ensuite additionnés et rapportés dans le carré du résultat pour l'année. Par exemple, si j'ai eu 80 dans le critère 1 et 4 points bonus dans le critère 3, je les additionne (80 + 4=84) et je rapporte le tout dans le carré du pointage total. Pour le critère 2, du savoir-être, je détermine la couleur qui représente le plus, selon moi, mon année globale et je l'inscris dans la partie de couleur.

## **Partie 4 – Ma perception de la vie coopérative dans ma maison**

Ma perception de la vie coopérative dans ma maison:  
Qu'est-ce qui va bien? Moins bien? Qu'est-ce qu'on pourrait améliorer? Comment?

---

---

---

---

---

---

Je tiens à souligner un bon coup de: \_\_\_\_\_

Membre: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

C'est le temps de parler des choses qui vont bien, celles qui vont moins bien mais surtout d'apporter des pistes de solutions. On termine avec une fleur pour quelqu'un de notre maison, dans l'optique de reconnaître l'implication invisible de nos voisins.

Le comité de propriété doit faire parvenir au conseil d'administration, avant le **19 février 2024**, le rapport d'évaluation 2023.

### **Conséquences possibles d'une évaluation négative**

Dans le cas d'une évaluation négative, le comité de propriété discute, se positionne puis propose :

- d'attendre pour voir si le membre corrige la situation. Dans ce cas, la maison nomme les points à améliorer.
- de faire une demande au CA pour suspendre le membre, avec ou sans pénalité sur le rabais membre. La période de suspension peut être d'un maximum de 6 mois

- de faire une demande au CA d'exclure le membre

S'il y a suspension, cela implique que le membre devra être réévalué dans le délai choisi afin de déterminer s'il est réintégré comme membre ou exclu définitivement. Il est primordial de cibler les éléments clé sur lesquels le membre sera réévalué lors de la fin de sa période de suspension. Le CP doit donc mettre par écrit ses recommandations de comportements acceptables ou souhaitables pour le membre, afin que celui-ci connaisse les points à améliorer.

Le conseil d'administration, quant à lui, recevra les dossiers des membres qui auront été évalués négativement au courant des mois de février et mars (à la suite des rencontres d'évaluation des membres) et procédera à l'analyse qui pourrait amener à la suspension ou à l'exclusion de ces derniers. Les membres exclus devront payer le prix non-membre.

Par ailleurs, il est important de noter qu'une évaluation négative peut se faire à tout moment de l'année, il n'est pas obligatoire ou nécessaire d'attendre à la rencontre d'évaluation des membres pour ça.